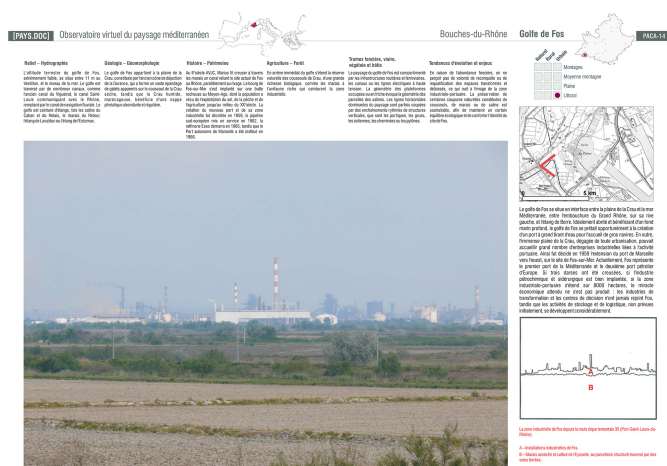




Le Golfe de Fos et sa zone industrielle-portuaire, l'un des 35 points du volet Provence-Alpes Côte d'Azur de l'Observatoire Virtuel du Paysage Méditerranéen © René Guérin

En 2007, en complément de ce premier travail, la Région a eu la volonté de lancer une commande d'OPP visant à questionner les représentations des paysages régionaux. Alliant photographie et analyse paysagère, cet « Observatoire Virtuel du Paysage de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » (OVPRPACA) a été conjointement réalisé par le photographe David Huguenin et l'agence Nemis Paysage. Poursuivant l'objectif général de représentativité territoriale et paysagère de l'OVPM, les 50 sites constitutifs de ce second itinéraire ont été choisis sur la base des remontées d'un ensemble de directions régionales dont les politiques thématiques sont en lien avec le paysage : agriculture, énergie, aménagement, milieux aquatiques, espaces naturels,... Bon nombre d'entre eux témoignent à ce titre d'une attention spécifiquement portée aux enjeux d'altération des paysages du quotidien par les démarches d'aménagement.

La Sainte-Victoire



Observatoire virtuel du paysage - 13 avril 2008 - 12:31'33

Vue sur la montagne Sainte-Victoire depuis le bord de l'autoroute A8 à Aix-en-Provence. Cliquez réalisé dans le cadre de l'Observatoire Virtuel du Paysage de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur © David Huguenin

Dans un contexte de déclin des approches paysagères dans les années 2010⁴, force est alors de constater que ce parti pris consistant à faire un pas de côté vis-à-vis de la « carte postale » des grands paysages régionaux iconiques n'a pas susci-

té l'intérêt escompté. Faute d'une réelle appropriation par les acteurs locaux, ces deux OPP ont tardé à être reconduits.

L'opportunité d'une relance de l'OPP régional survient une quinzaine d'années plus tard, à l'occasion du programme partenarial « Fabriques de la Connaissance 2023-2024 » qui vise à faire travailler des équipes universitaires et scientifiques en sciences humaines et sociales sur des sujets de recherche-action émis par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Limitée dans un premier temps aux seuls territoires littoraux, cette réactivation intervient dans un contexte renouvelé par le nouveau statut de chef de file en matière de planification et d'aménagement du territoire entretemps acquis par l'acteur régional. La loi NOTRE de 2015 a ainsi conduit à la mise en place d'un document de planification stratégique à valeur prescriptive : le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Approuvé en 2018 le SRADDET de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur porte une ambition forte en matière de gestion économe de l'espace, et de lutte contre les dynamiques d'étalement urbain et d'artificialisation. Marquée par la concentration des populations et des activités économiques, la bande littorale s'avère en outre particulièrement exposée aux risques et aux changements climatiques. Le ménagement⁵ de ce secteur côtier où se concentrent de nombreux enjeux de la transition écologique appelle alors à une connaissance accrue des différentes dynamiques paysagères à l'œuvre.

La proposition retenue pour cet appel à candidatures émane d'une équipe de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université (IUAR). Créé en 1969, l'IUAR est l'une des premières institutions universitaires de France à s'être spécialisée dans les formations en urbanisme et aménagement. Il accueille en son sein le parcours de Master 2 de Paysage, Aménagement et Urbanisme Ecologique (PAUE) qui, depuis 1993, initie ses étudiants à la pensée et à l'action paysagère dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme⁶. Dans un contexte national où a pu être posé l'enjeu de « faire de l'OPP un levier d'aide à la décision d'aménagement et adapter ainsi les politiques territoriales au regard des évolutions du paysage »

(<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-observatoires-photographiques-du-paysage-21#scrollNav-3>, consulté le 07/09/2023), la possibilité d'expérimenter sa pertinence en tant qu'outil d'aide à la décision en matière d'aménagement littoral en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est alors vue comme une opportunité pédagogique particulièrement stimulante. Fondé sur l'hypothèse qu'une plus grande objectivité dans la conduite d'une démarche d'OPP pourrait favoriser son appropriation par les acteurs territoriaux, le projet de recherche-action proposé prend alors le parti de s'appuyer sur l'un des dispositifs pédagogiques socles de cette formation professionnalisante en urbanisme : l'atelier de projet. Conduit de septembre à janvier par des groupes d'étudiants répondant chacun à une commande portée par un partenaire du monde professionnel, celui-ci est l'occasion d'une mise en situation conduisant à la formulation de stratégies d'intervention relevant notamment des registres de la planification paysagère, de l'urbanisme paysager et de la mé-

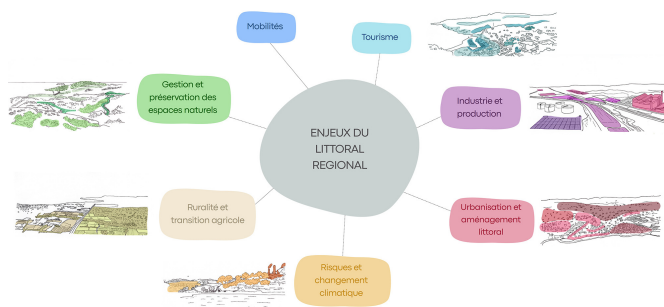
diation paysagère.

En appui sur cet exercice de mise en situation professionnelle, le projet de recherche-action a alors consisté à capitaliser sur les données précédemment obtenues au travers des différentes expériences d'OPP déjà conduites, et à les étendre, afin d'obtenir des résultats directement exploitables par les acteurs de l'aménagement et de la préservation des espaces littoraux régionaux. À cet égard, le travail s'est fondé sur un recensement préalable des points réalisés sur des communes soumises à la loi « Littoral » dans le cadre des deux OPP régionaux. Un ensemble de 21 points à reconduire (8 issus de l'OPVM et 13 issus de l'OVPRPACA) est alors identifié à l'occasion d'un stage étudiant préparatoire. Leur répartition géographique inégale et de fait peu représentative de la diversité des paysages côtiers régionaux pose toutefois question.



Répartition des 21 points littoraux réalisés dans le cadre de l'Observatoire Virtuel du Paysage Méditerranéen et de l'Observatoire Virtuel du Paysage de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur © Estelle Bossart

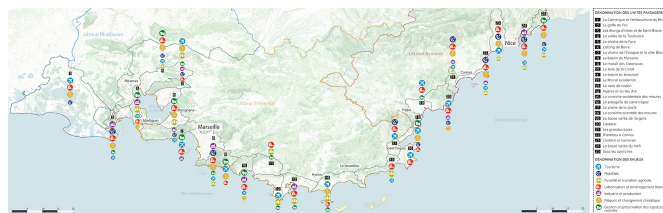
En accord avec les commanditaires de la Région, le choix est alors fait d'ajouter de nouveaux sites et points de vue permettant tout à la fois de tendre vers une meilleure représentativité territoriale, tout en rendant compte de la pluralité des dynamiques qui traversent les paysages littoraux. Pour ce faire, un ensemble de 7 enjeux structurants (Urbanisation et aménagement du littoral, Industrie et production, Tourisme, Mobilités, Gestion et préservation des espaces naturels, Ruralité et transition agricole, Risques et changement climatique) est alors formalisé, en appui avec différents services techniques régionaux intéressés par ces enjeux.



Les 7 enjeux structurants intégrés au projet d'observatoire photographique du littoral régional © Hugo Belus, Vincent Brunet, Cerise Leye, Philippine Maleret et Blandine Peronnet

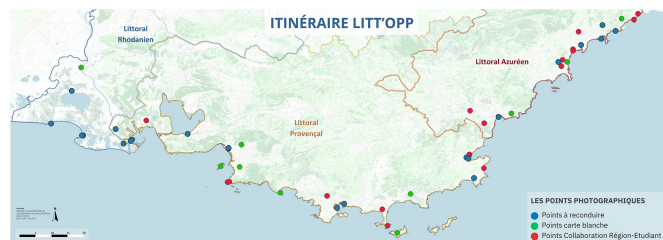
Afin de rendre compte de la plus ou moins forte présence de ces enjeux sur l'ensemble de cette vaste bande littorale, 5 étudiants⁷ ont choisi de s'engager dans cet atelier pédagogique universitaire. Ceux-ci sont alors incités par leurs encadrants à s'appuyer sur cet autre outil phare de la politique des paysages que constituent les atlas de paysage. Le recensement effectué à l'échelle des 25 unités paysagères littorales réperto-

riées au sein des 3 atlas de paysage des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes a ainsi permis de révéler l'existence d'enjeux qui, comme le tourisme, sont présents de manière systématique sur l'ensemble du littoral. Mais aussi la présence d'autres qui, à l'instar de l'Industrie et de la production, sont plus spécifiques à certains secteurs (Etang de Berre et Golfe de Fos en particulier dans le cas mentionné).



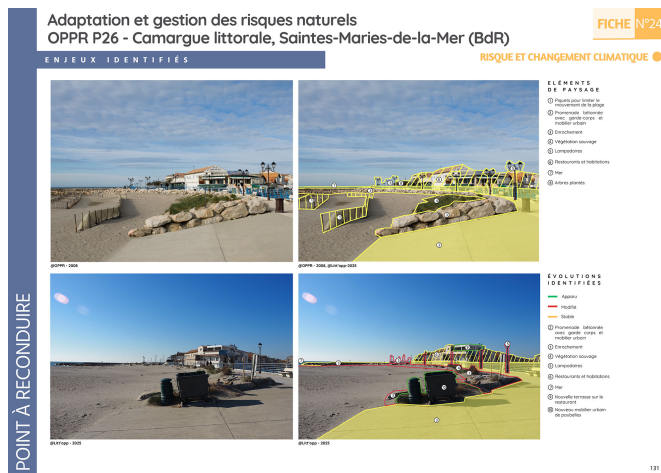
Répartition des 7 enjeux structurants intégrés identifiés au sein des 25 unités paysagères constitutives du littoral régional © Hugo Belus, Vincent Brunet, Cerise Leye, Philippine Maleret et Blandine Peronnet

Une fois cette vision d'ensemble obtenue, 29 nouveaux sites répondant au double objectif de rééquilibrage géographique et thématique ont été intégrés à ce nouvel itinéraire littoral augmenté de l'observatoire photographique du paysage régional. Les 50 clichés qui le composent désormais ont alors été répartis en trois types distincts : 21 sites issus des 2 OPP initiaux (OPVM et OVPRPACA) dont les clichés sont à reconduire, 19 sites en cours de mutation choisis « à dire d'expert » sur suggestion de différentes directions régionales, et 10 sites correspondant à des « cartes blanches » laissées par les commanditaires aux étudiants avec la consigne d'aller capturer des paysages d'aujourd'hui qui leur sembleraient susceptibles de connaître d'importantes modifications à moyen ou long terme.



Répartition des 50 sites constitutifs de l'itinéraire littoral augmenté de l'observatoire photographique du paysage régional © Hugo BELUS, Vincent BRUNET, Cerise LEYE, Philippine MALERET et Blandine PERONNET

La totalité des 50 clichés reconduits ou réalisés dans le cadre de cet atelier pédagogique ont ensuite fait l'objet de fiches-actions mettant au cœur de leur propos le matériau photographique collecté. Ce parti pris se traduit par l'intégration d'éléments d'analyse visuelle des différentes structures paysagères présentes. Cette exploitation par surlignage s'est inspirée des procédés développés par le PNR des Vosges du Nord, et par la suite réappropriés par le PNR de Camargue pour l'exploitation de son propre OPP à l'occasion d'un stage et d'un mémoire réalisé par une étudiante du parcours PAUE⁸. Pour les photographies reconduites, un surlignage par couleur des différentes structures de paysage apparues, modifiées ou restées stables a ainsi été inclus, lui-même complété par un tableau récapitulatif reprenant la méthode développée par la Plateforme des Observatoires Photographiques du Paysage de Bretagne POPP-Breizh



Extrait d'une des fiches associées au site reconduit sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, lui-même inscrit au sein de l'enjeu « risques et changement climatique » © Hugo Belus, Vincent Brunet, Cerise Leye, Philippine Maleret et Blandine Peronnet

Tous ensemble, les différents clichés produits témoignent autant de la diversité des paysages côtiers de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur que de la complexité des enjeux et pressions auxquels ceux-ci font face. Le temps long de la reconduction permet ainsi de rendre perceptibles leurs grandes trajectoires d'évolution, en même temps que la diversité de leurs modes opératoires, à la croisée d'actions plus ou moins planifiées et/ou spontanées, elles-mêmes fruits d'acteurs publics et/ou privés. Les points collaboratifs ont quant à eux permis de fixer l'état au temps T d'un ensemble de sites à enjeu dont les évolutions sont d'ores et déjà scrutées, tandis que les points laissés sous la forme de « carte blanche » aux étudiants ont pu contribuer à attirer l'attention sur un ensemble de lieux, de sites ou des thématiques d'avenir (paysage nocturne et enjeu de mise en place d'une trame noire, devenir des golfs littoraux dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, reconversion du foncier du Marineland d'Antibes à la suite de sa fermeture définitive en janvier 2025...).

Initié par la Région pour remettre au cœur des politiques publiques les enjeux de paysage comme outil de connaissance et d'analyse des stratégies territoriales, le travail réalisé pour ce nouvel itinéraire littoral augmenté de l'observatoire photographique du paysage régional a notamment été présenté à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (U-NOC 3) à Nice, avant de faire l'objet d'une mini-exposition présentée aux GéodataDays 2025 à Marseille, au domaine du Rayol (propriété du Conservatoire du Littoral) ainsi qu'à la bibliothèque de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires de Marseille. Sans préjuger de sa capacité réelle à influencer sur les futures démarches de planification et d'aménagement, l'engouement suscité par ce sujet et cet outil a d'ores et déjà permis d'enclencher la reconduction photographique de l'ensemble de ses points restants, confiée à son photographe originel, David Huguenin. Il a également incité l'acteur régional à se doter d'un outil cartographique visant à donner à voir l'ensemble des OPP existants sur son territoire : le

« carrefour des OPP ».

En conjuguant rigueur méthodologique et sensibilité paysagère, ce projet de recherche-action a cherché à assumer que la photographie, au-delà d'un simple outil de constat ou d'archives, peut s'affirmer comme un véritable vecteur de débat et de projet. Dans une région où l'attractivité des paysages littoraux nourrit autant les enjeux d'aménagement que les imaginaires collectifs, gageons alors que la capacité d'un OPP à « rendre visible l'invisible » de leurs inévitables transformations quotidiennes puisse contribuer à l'émergence de réponses collectives à la hauteur des défis posés.



L'AUTEUR

Benoit Romeyer, Ken Novellas, Sylvain Thureau & Marie Caroline Vallon

Benoit Romeyer est maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et au LIEU UR 889.

Ken Novellas est paysagiste DPLG, urbaniste et docteur en paysage. Il est actuellement attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et au LIEU UR 889.

Sylvain Thureau est chargé de mission à la Délégation Connaissance Planification Transversalité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marie-Caroline Vallon est cheffe de projet Adaptation et aménagement durable à la Direction de la Transition énergétique et des Territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, maître d'ouvrage de l'Observatoire Virtuel du Paysage de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

BIBLIOGRAPHIE

1.Frédérique MOCQUET, 2025, L'Observatoire photographique du paysage : une politique du regard, Créaphis éditions.



Extrait d'une des fiches «carte blanche» relevant de l'enjeu «gestion et préservation des espaces naturels», ici consacrée à la question du devenir des golfs littoraux dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau © Hugo Belus, Vincent Brunet, Cerise Leye, Philippine Maleret et Blandine Peronnet

2.PNR régionaux qui ont d'ailleurs développé une plateforme numérique commune de consultation de leurs OPP : <https://paysages.pnrsud.fr/>

3.Valérie MORA, 2022, « L'Observatoire photographique des paysages forestiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Forêt méditerranéenne*, t. 43, n° 3, p. 177-182.

4.Marylise COTTET, 2019, « Notion en débat : paysage », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-laune/notion-a-la-une/paysage>

5.Michel MARIÉ, 1985, « De l'aménagement au ménagement du territoire en Provence », *Le Genre humain*, n° 12, p. 71-92, <https://doi.org/10.3917/lgh.012.0071>.

6.Jean Noël CONSALÈS, René GIRARD, Benoît ROMÉYER et Christian TAMISIER, 2022, « Former au paysagisme d'aménagement : du DESS PARME au parcours de master PPAU, trois décennies de collaboration entre Aix-Marseille université et l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille », *Projets de paysage*, Hors-série, <https://doi.org/10.4000/paysage.27915>.

7.Hugo Belus, Vincent Brunet, Cerise Leye, Philippine Maleret et Blandine Peronnet.

8.Marine ESPANET, 2024, Comment analyser les évolutions paysagères d'un Observatoire Photographique du Paysage afin d'aider à la valorisation de l'outil ? Le cas du Parc naturel régional de Camargue, Mémoire de Master 2 Urbanisme et Aménagement, Aix-Marseille Université.

POUR RÉFÉRENCER CET ARTICLE

Benoît Romeyer, Ken Novellas, Sylvain Thureau & Marie Caroline Vallon, *Rendre visible l'invisible*, Openfield numéro 25, Février 2026

<https://www.revue-openfield.net/2026/02/06/rendre-visible-linvisible-2/>